



Saisie meubles par huissier du tresor public? !

Par **Deea**, le **20/11/2013** à **19:32**

Bonjour à tous!

Voila mon problème: en 2010 je venais en France pour la 1ere fois chez une amie et j'ai eu malheureusement des problemes de santé et donc je me suis présentée aux urgences sans ma volonté ils ont du m'operer biensur à l'epoque je n'avais pas un numero de securité social donc pas de carte vitale. Il y a quelques jours j'ai reçu une lettre du tresor public et en partie d'un huissier comme qu'il allait venir saisir mes meubles le 22/11 car je dois la somme 3304 euro à je ne sais pas quel hopitale (frais d'hospitalisation). Maintenant je ne sais pas quoi faire parce'que etaint d'origine roumaine et depuis peu en France je ne connais pas mes droits et puis je suis locataire, je travaille à mis temps et j'ai aussi 2 enfants à charge. En effet je n'ai pas les moyens d'acquitter cette somme.

Donc que dois-je faire dans ces conditions? Je n'ai pas voulu etre malade ou encore moins m'opérer.

Merci à tous ceux qui ont pris un peu de leur temps et ont donner une reponse à mon message!

P:S désolée pour les éventuelles fautes d'orthographe

Par **Nico37**, le **04/01/2014** à **00:55**

www.comede.org